

# Projet : informer les officines sur les traitements associés à des pathologies rares

Certaines maladies, comme la sclérose en plaque (SEP) ou la narcolepsie, sont traitées en partie uniquement à l'hôpital. Les stratégies thérapeutiques employées sont diverses et complexes (parfois hors AMM). Ainsi, les patients nécessitent un suivi particulier.

A l'officine, les pharmaciens rencontrent peu de patients atteints de ces maladies. Ils ne sont donc pas familiarisés avec ces pathologies, leurs traitements et leurs effets indésirables pouvant mettre en péril la vie du patient.

L'objectif de ce projet est de permettre le dialogue entre les PUI et les officines afin d'améliorer :

- Le suivi des patients,
- La connaissance des maladies identifiées et leurs traitements
- La coordination des acteurs de santé pour une meilleure prise en charge du patient

## L'émetteur : la PUI



- ✓ Informer les officines sur les maladies rares et leurs traitements.
- ✓ Envoyer les ordonnances de sortie des patients.

## Le destinataire : les officines



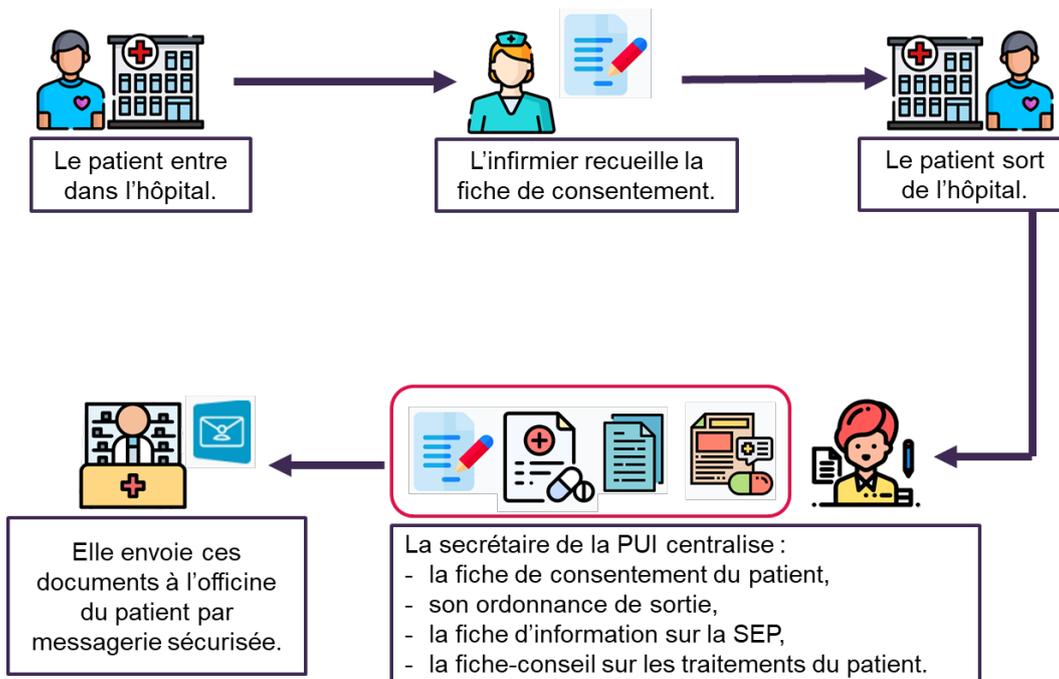
- ✓ Préparer l'ordonnance en amont de la venue du patient :
  - ⇒ Se former sur des produits rares
  - ⇒ S'approvisionner
- ✓ Répondre aux questions de vos patients sur leurs traitements de manière plus sereine et sans contacter son médecin.

## En pratique – MonSisra dans les hôpitaux

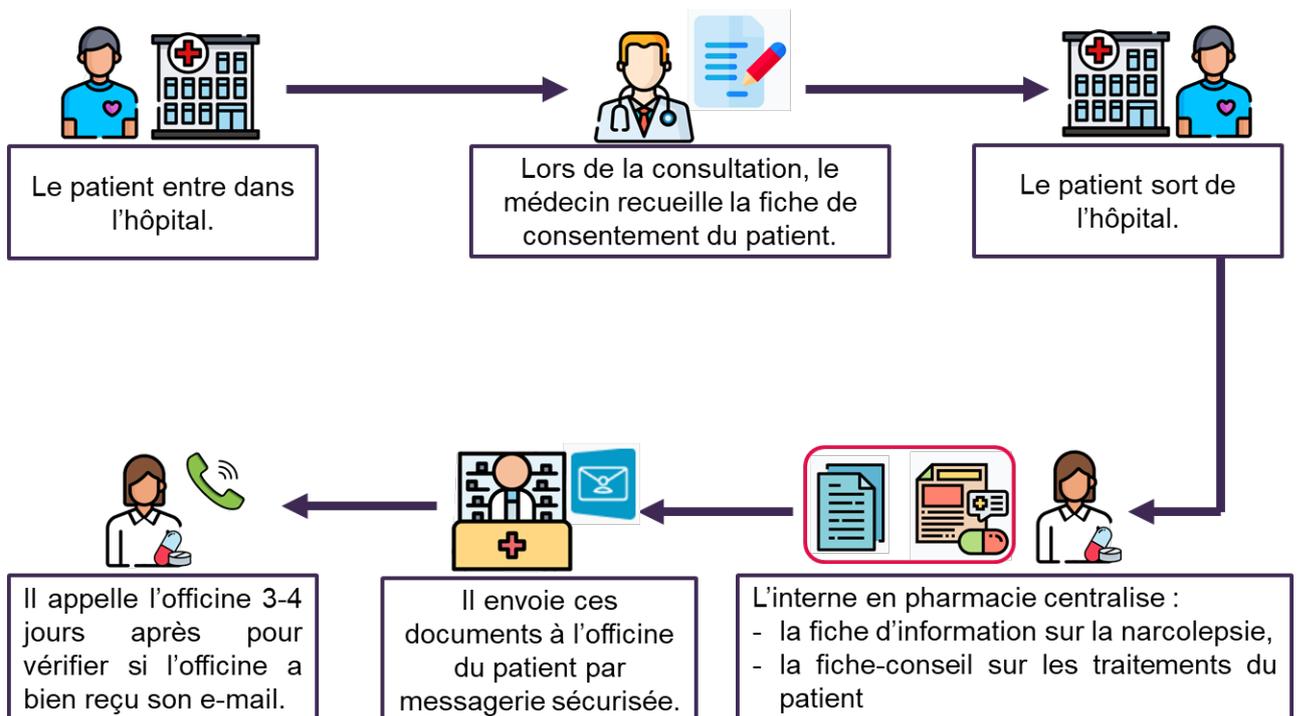
Ces projets se sont élaborés au travers de thèses et ont permis de définir les étapes suivantes :

- 1/ **Identification des services** dans lesquels l'utilisation de MonSisra serait pertinente
- 2/ Elaboration de **fiches de consentement**  qui permettent de recueillir le nom de la pharmacie du patient et son consentement concernant la transmission de ses ordonnances et d'autres documents à sa pharmacie. Cette fiche sera **scannée et stockée** dans le dossier du patient.
- 3/ Elaboration de **fiches d'information** sur la SEP et la narcolepsie  à destination des officines.
- 4/ Rédaction de **fiches conseils**  qui définissent les objectifs thérapeutiques des médicaments utilisés dans le traitement de la SEP et la narcolepsie (très utile pour les médicaments hors AMM).
- 5/ **Envoi** de ces documents via MonSisra

## Cas d'usage - SEP



## Cas d'usage - Narcolepsie



Si cette démarche vous intéresse et si vous souhaitez être accompagné dans la mise en place de ce projet, merci de contacter l'assistance :

<https://www.sante-ra.fr/contact/>

